

Langue Français

Un réseau indépendant filaire (RIF) est un réseau utilisant les moyens de transmission par fil, guide ou fibre optique. Les liaisons de ce réseau peuvent être soit installées physiquement par le propriétaire du réseau qui dispose ainsi de son infrastructure propre, soit utiliser des liaisons louées internationales.

Les autorisations des réseaux indépendants filaires sont assujetties à deux procédures distinctes, selon que le RIF utilise son infrastructure propre, ou des liaisons louées internationales.

**E-services:** [Autorisation des réseaux indépendants filaires](#)

All

**Source URL:** <https://www.anrt.ma/accordeon/presentation-2>